

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la
Marne

Arrondissement
d'Épernay

Commune
d'Esternay

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à dix-neuf heures, les membres de séance du conseil municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 02/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : 19

Nombre de conseillers en
exercice : 17

Présidence : Patrice VALENTIN, maire.

Étaient présents :

VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FOUQUET Nathalie, PARIS François, ALINE Frédérique, ROYER Patricia, FERREIRA Julien

Absents : BLOT Hélène, GUILLARD Angelo

Secrétaire de séance : Madame MERET Alexandrine

Membres présents.....15
Absents ayant donné mandat de procuration.....0
Absents.....2
Votants.....15

Délibération 2021 07 04

Aménagement de la traversée d'agglomération par la rue Pasteur et du centre bourg : programme finalisé, chiffrage et demande de subvention

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que la commune a confié au bureau d'étude INGAÏA une mission d'étude d'aménagement de la traversée d'agglomération de la commune par la RD 46 rue Pasteur, la restructuration de la Place du Général de Gaulle et du carrefour Pasteur/Berthelot.

Cette étude terminée comporte 3 étapes :

- Définition des besoins
- Etude de faisabilité
- Réalisation du programme et évaluation de l'enveloppe financière du scénario retenu par le groupe de travail associé à cette opération.

Pour plus de lisibilité de l'estimation de coût des travaux, le périmètre d'étude est découpé en 3 tranches géographiques :

- Tranche 1 : place du Général de Gaule : 639 240 € HT
 - Tranche 2 : place des Droits de l'Homme Eglise et rue Pasteur : 293 000 € HT
 - Tranche 3 : rue Pasteur Ouest : 298 820 € HT
- Soit un total de travaux de : 1 231 060 € HT

La Communauté de Communes prendra en charge les travaux suivants : eaux pluviales, eaux usées, bordures et caniveaux, aménagements sécuritaires comme les plateaux
Le Conseil Départemental de la Marne prendra à sa charge les travaux suivants : rabotage, reprise structure et tapis de la RD. Il apportera également une aide à hauteur de 8 % supplémentaire pour les frais d'études annexes et 20 % pour les aménagements d'accompagnement (trottoirs).

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – Décide le lancement de l'opération de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération par la rue Pasteur et du centre bourg dont le montant est estimé pour la part communale à 500 000 € HT, sous réserve de l'octroi de financements suffisants et de la prise en charge de partie des travaux par le Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais et le Conseil Départemental de la Marne.

Article 2 – Adopte le projet technique proposé par le Cabinet INGAÏA

Article 3 – Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Marne à hauteur de 8 % pour les frais d'études annexes et 20 % pour les aménagements d'accompagnement (trottoirs).

Article 4 – Approuve le lancement d'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement et sécurisation de la rue Pasteur et Centre Bourg ainsi que le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie.

Article 5 – Autorise et donne mission à M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet et notamment à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Patrice VALENTIN



Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.09.15 14:06:27 +0200
Ref:20210913_144401_1-2-O
Signature numérique
le Maire